

Notice explicative pour compléter une demande d'ordonnance d'opération bancaire

- ① Indiquez votre nom et votre prénom. Si deux tuteurs ont été désignés ensemble pour protéger les biens et les revenus de la personne protégée, leur identité respective doit être ici mentionnée. Les deux tuteurs devront également signer la requête.
- ② Indiquez ici l'adresse du tuteur c'est à dire celle où le courrier administratif de la personne protégée est normalement envoyé
- ③ Indiquez :
 - > le nom de la banque (Crédit Agricole, BNP...)
 - > le type de compte déjà ouvert au nom de la personne protégée (compte courant, Livret, Assurance-vie...)
 - > le numéro de compte de la personne protégée
- ④ Indiquez :
 - > le nom de la banque
 - > le type de compte à ouvrir au nom de la personne protégée (compte courant, Livret, Assurance-vie...)
- ⑤ Précisez

IMPORTANT :

- > Les mentions à compléter par le tuteur doivent être écrites de manière lisible
- > La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes (en photocopie)

Dans tous les cas :

- fournir un relevé actualisé du compte à débiter **et** du compte à créditer

S'il s'agit de couvrir un déficit budgétaire habituel et/ou de demander un virement permanent :

- fournir une fiche de budget mensuel attestant des revenus et des charges de la personne protégée

S'il s'agit de dépenses nouvelles importantes :

- fournir les justificatifs des dépenses à engager (devis, factures...)

> **!! Toute demande qui ne serait pas convenablement présentée sera retournée à son expéditeur**